

## Les six grandes recommandations de la FÉÉCUM

En prévision des élections générales provinciales du 27 septembre 2010

*Veillez noter que le masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger le texte.*

### 1) Le processus d'évaluation des programmes gouvernementaux touchant au financement des études :

Les programmes gouvernementaux font généralement l'objet d'évaluations régulières. Les mécanismes d'évaluation mis en place visent non seulement à mesurer l'efficacité des programmes gouvernementaux, mais vise également à identifier les mesures devant être prise afin de rendre les programmes efficaces et conformes aux demandes de la population qu'ils visent à aider. Cependant, les programmes touchant au financement des études ne jouissent pas de mécanismes adéquats permettant de mesurer leur efficacité ainsi que leur utilité. Par exemple, le programme de rabais sur les frais de scolarité ne possède pas de mécanisme adéquat d'évaluation. Selon l'interprétation de la FÉÉCUM (et de plusieurs organismes étudiants), ce programme a comme objectif de retenir, voire de faire revenir les diplômés des institutions postsecondaires au Nouveau-Brunswick. Présentement, aucune statistique n'est disponible qui permet aux citoyens du Nouveau-Brunswick de constater jusqu'à quel point ce programme réussi à atteindre les objectifs fixés par le gouvernement lors de la mise en place du programme. Par exemple, il est impossible de vérifier combien de diplômés n'ont pas quitté la province (ou y sont revenu) après l'obtention de leur diplôme universitaire.

<p><b>RECOMMANDATION :</b> La FÉÉCUM recommande la mise en place d'un système d'évaluation des programmes gouvernementaux touchant directement le financement des études postsecondaires, et ce, dans le but de mesurer l'efficacité des programmes ainsi que de déterminer la viabilité de ces programmes.</p>
---

### 2) Le programme de prestation pour l'achèvement des études dans le délai prévu :

La FÉÉCUM est d'opinion que le programme de prestation pour l'achèvement des études dans le délai prévu mis en place par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en mai dernier est inefficace puisque les étudiants ciblés par le programme (c'est-à-dire les étudiants qui ont de plus grands besoins financiers que la moyenne) sont les étudiants qui, en raison des modalités actuelles, bénéficient en moins grand nombre du programme. Selon une étude récente menée aux États-Unis (*Increasing Time to Baccalaureate Degree in the United States* publié par le National Bureau of Economic Research), ce sont les étudiants qui doivent cumuler, au cours de leurs études universitaires, de plus grandes dettes qui ne réussissent pas à terminer leurs études dans le délai prévu par l'institution universitaire (c'est-à-dire, soit quatre ans ou cinq ans selon le programme de baccalauréat choisi). Ces étudiants doivent étaler leurs études sur une session universitaire

supplémentaire ou, le plus souvent, sur une année universitaire supplémentaire. Le programme devrait être accessible à l'ensemble des étudiants qui reçoivent un prêt du gouvernement, peu importe s'ils doivent prendre plus de temps que le délai prévu par l'institution universitaire pour compléter leur programme d'étude.

**RECOMMANDATION :** La FÉÉCUM recommande que le programme de prestation pour l'achèvement des études dans le délai prévu soit modifié afin qu'il soit accessible à tous les étudiants qui reçoivent un prêt du gouvernement. Cependant, les étudiants qui ne peuvent pas compléter leur programme dans le délai prévu par l'institution universitaire devront assumer la totalité de la dette qu'ils auront cumulée au cours de leur session ou de leur année universitaire supplémentaire.

### 3) Le taux d'intérêt des prêts étudiants gouvernementaux :

La FÉÉCUM juge que le gouvernement devrait chercher, à long terme, à éliminer les taux d'intérêt sur ses prêts. Dans l'attente d'une telle résolution, la FÉÉCUM est d'opinion que le gouvernement devrait s'engager à diminuer significativement son taux d'intérêt afin de le rendre égal au taux d'intérêt que reçoit le gouvernement quand il emprunte aux institutions financières pour financer son programme de prêts. Le taux d'intérêt actuel est fixé à 2,5% au dessus du taux préférentiel ce qui donne, dans la plupart des cas, un taux d'intérêt plus élevé que les taux d'intérêt que peuvent offrir les institutions financières aux étudiants qui en font la demande. De toute évidence, une diminution significative des taux d'intérêt aurait comme résultat de faciliter le remboursement des prêts chez les diplômés.

**RECOMMANDATION :** La FÉÉCUM recommande une diminution significative du taux d'intérêt sur les prêts étudiants du gouvernement afin de le rendre égal au taux d'intérêt que reçoit le gouvernement quand il emprunte aux institutions financières pour financer son programme de prêts.

### 4) La mise à jour des chiffres sur lesquels se base le programme de prêts gouvernementaux :

Le programme de prêts gouvernementaux se base sur les chiffres qui ne sont plus d'actualité. Le coût de la vie d'aujourd'hui oblige plusieurs étudiants à travailler à temps partiel dans la communauté afin de financer leurs études. Or, les modalités du programme ne permettent pas aux étudiants d'avoir un revenu supérieur à 50\$ par semaine, et ce, au risque de voir une diminution significative de la somme qui leur est prêtée chaque mois. Cette modalité nuit principalement à ceux qui en ont le plus besoin puisqu'ils doivent souvent travailler au cours de leurs études afin de combler l'écart entre le coût de la vie et la somme prêtée par le gouvernement provincial ou par les institutions financières. La FÉÉCUM considère que le revenu maximal de 50\$ par semaine devrait être mise à jour

afin de refléter la réalité d'aujourd'hui. En nous basant sur le salaire minimum qui sera en vigueur à partir du premier septembre (c'est-à-dire 9\$ l'heure et, à partir d'avril 2011, de 10\$ l'heure), nous nous rendons rapidement compte que le maximum de 50\$ par semaine est irréaliste. Présentement, un étudiant qui travaille au salaire minimum et qui reçoit un prêt du gouvernement ne peut pas travailler plus de cinq heures et demie par semaine (ce même étudiant ne pourra pas travailler plus de cinq heures par semaine à partir d'avril 2011). Nous jugeons que le revenu maximal permis devrait être d'au moins 160\$ par semaine. Une telle somme serait plus adéquate puisqu'elle permettrait aux étudiants, à partir d'avril 2011, de travailler au moins deux journées (comme le samedi ou le dimanche par exemple) de huit heures par semaine. La FÉÉCUM juge aussi que la somme maximale prêtée aux étudiants ne devrait pas être calculée à partir des estimations du coût de la vie de huit mois d'études. Comme les étudiants doivent se trouver une source de revenus pendant les quatre mois de la relâche, il peut, surtout en raison de la diminution des emplois étudiants offerts l'été, être difficile de trouver les 2 500\$ requis par le programme de prêts comme contribution personnelle aux études sur une base annuelle.

**RECOMMANDATION :** La FÉÉCUM recommande d'augmenter le revenu hebdomadaire maximal de 50\$ à 160\$. Ainsi, lorsque le salaire minimum sera de 10 \$ l'heure en avril 2011, les étudiants pourront travailler deux journées de huit heures. La FÉÉCUM recommande aussi l'élimination de la contribution personnelle sur une base annuelle de 2 500\$.

#### 5) Le financement des universités :

La FÉÉCUM est d'avis que le gouvernement doit se doter d'un plan de financement des universités étalé sur un certain nombre d'années (ce plan pourrait être sous la forme d'une entente pluriannuelle avec les institutions universitaires). Une telle initiative permettrait aux universités de la province de mieux planifier comment les fonds qui leur seront octroyés par le gouvernement provincial seront dépensés. Plusieurs rapports produits par des groupes financiers (tel que le rapport du groupe financier TD Economics publié en mai) soutiennent que les universités ne reçoivent pas le financement qui leur est nécessaire afin d'accomplir leur mandat dans la société. Une entente pluriannuelle permettrait aux institutions universitaires de prévoir non seulement les sommes d'argent qui leur seront octroyées sur une période déterminée, mais une telle entente permettrait aux institutions universitaires de faire une meilleure gestion financière.

**RECOMMANDATION :** La FÉÉCUM recommande que le gouvernement négocie des ententes pluriannuelles avec les institutions universitaires. Idéalement, pour assurer un financement adéquat des universités, le gouvernement devrait chercher à retrouver le niveau de financement que recevaient les institutions universitaires en 1990 en augmentant son financement de 10%.

6) La prise en considération du coût d'une année universitaire en 2010 :

Présentement, la somme maximale prêtée aux étudiants qui reçoivent un prêt gouvernemental est de 11 900\$ par année universitaire, c'est-à-dire pour les huit mois d'une année d'études. Cependant, les institutions universitaires estiment que le coût de la vie d'une année universitaire est supérieur à la somme maximale pouvant être prêtée par le gouvernement. Par exemple, pour l'année universitaire 2010-2011, l'Université de Moncton estime que les étudiants devront dépenser entre 12 237,86\$ et 16 188,18\$. Il est d'avis de la FÉÉCUM que les étudiants ne pouvant pas combler le manque entre la somme prêtée par le gouvernement et le coût réel d'une année universitaire seront rapidement découragés de poursuivre leurs études universitaires.

**RECOMMANDATION :** La FÉÉCUM recommande d'augmenter, en concert avec la mise en place d'un programme de plafonnement de l'endettement accessible à l'ensemble des étudiants qui reçoivent un prêt gouvernemental, la somme maximale prêtée aux étudiants par le gouvernement, et ce, dans le but de rapprocher la somme prêtée au coût réel d'une année universitaire.